

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Idées de manœuvre du haut commandement français¹ (1939—1940) (Suite et fin.)

Le décret du 11 janvier 1940 allait lui en donner les moyens, mais en dissociant de la manière la plus fâcheuse l'unité essentielle du haut commandement. Dès lors, en effet, il y eut deux G. Q. G., celui du général Gamelin à Vincennes, et celui du général Georges à la Ferté-sous-Jouarre disposant l'un et l'autre d'un 1^{er} Bureau (personnel), d'un 2^e Bureau (renseignements) et d'un 3^e Bureau (opérations). Le 4^e Bureau (transports et ravitaillement) demeura commun entre les deux commandants en chef, mais le nouveau général major-général des armées françaises (général Doumenc), qui remplaçait le général Bineau, vint établir ses services à Montry, à 30 km.

¹ Les chiffres entre parenthèses renvoient aux sources qui paraissent à la fin de l'article.